



Envoyé en préfecture le 05/02/2021

Reçu en préfecture le 05/02/2021

Affiché le

ID : 066-246600449-20210202-12_01_AV2MOEAT-CC

Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 12/2021
Marché public de Maîtrise d'œuvre
Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un atelier de découpe de viande

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération n°55/20 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,
VU l'article R2194-1 du Code de la Commande Publique,
VU la décision 49/2019 d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un atelier de découpe de viande en date du 10 octobre 2019,

CONSIDERANT QUE par courrier en date du 02 février 2021, le cabinet SARL COORDINATION CATALANE nous informe que la société titulaire de cette prestation bénéficie d'un nom et d'un numéro de SIRET propre depuis le 15 décembre 2020,

CONSIDERANT QU'il convient de transférer le marché à l'entreprise issue de ces modifications à SARL ECO

DECIDE

Article 1 : Le titulaire du marché visé ci-dessus est modifié, et remplacé par :
SARL ECO
8 Avenue de Vienne
66270 LE SOLER
N°SIRET : 891 744 922 00016

Article 2 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 02 février 2021



Le Président

René OLIVE